

MAIRIE DE CHATEAUNEUF-MIRAVAIL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie de CHATEAUNEUF-MIRAVAIL sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe MARTINOD, Maire.

Présents : Madame Florence ANDRE, Messieurs Jean-Philippe MARTINOD, Roger SIRI, René GALLIANO, Nicolas GALLIANO et Robert VERAND.

Convocation en date du 11/11/2024

Nombre de membres en exercice : 6

Présents : 6

1. DEVIS CHAUDIERE BATIMENT ANCIENNE ECOLE : CHOIX DU PRESTATAIRE

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la chaudière actuelle du bâtiment ancienne école engendre des dégâts majeurs sur les murs extérieurs et intérieurs du bâtiment.

Ces murs viennent d'être réhabilités par la commune, il est urgent de changer la chaudière et d'en installer une autre.

Monsieur le Maire indique qu'il a consulté trois entreprises et une seul a répondu.
Il présente le devis reçu.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les travaux d'installation d'une nouvelle chaudière au bâtiment ancienne école, valide le devis de l'entreprise CLIMAX – 04200 Peipin pour un montant de 12 745.70 €HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

2. DEVIS TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES RENOVATION FAÇADE BATIMENT ANCIENNE ECOLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de rénover les façades du bâtiment ancienne école et indique qu'il y a des travaux supplémentaires.

Monsieur le Maire présente ces travaux et devis.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve les travaux supplémentaires concernant la rénovation des façades du bâtiment ancienne école, valide le devis de l'entreprise NEVIERE CONSTRUCTION – 04290 Entrepierres pour un montant de 1 550.00 €HT et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

3. INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- eau assainissement : plus de délibération, en attente du vote du Parlement, le Sénat a modifié la loi

La séance est levée à 20h30.

CHATEAUNEUF-MIRAVAIL le 22 novembre 2024

Jean-Philippe MARTINOD

